

Conseil municipal du 25 novembre 2008

Compte-rendu de la séance

Étaient présents : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Claude GOUVERNEUR, Jean-Louis PATAVINI, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Nacera ALLALOU, Valérie BOCQUET-LEGER, Danièle BRUN, Christiane BRUNET, Eric DELESCLUSE, Christine DIETZ, Thierry FERRACHAT, Marie-Corinne LAUDES, Michel MENDEZ-PORCEL, Pierre MICHEL, Michel PAJEAN, Monique PERRIER, Maryse PRETTE

Excusés et représentés par pouvoir : Jean-Jacques MAURIS (pouvoir à Christiane BRUNET), Claude RIOND (pouvoir à Valérie BOCQUET-LEGER)

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Monique PERRIER est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2008.

Georges VIGNOUD précise un point du compte-rendu qui concerne la subvention annuelle au corps des sapeurs-pompiers de Saint-Pierre d'Albigny : l'octroi de la subvention permettra l'acquisition d'un défibrillateur pour le gymnase.

1/ Décisions modificatives 2008

1.1 Budget communal

Monsieur le maire présente un projet de vote de crédits supplémentaires en section de fonctionnement du budget général pour un montant de 15 882 €.

section de fonctionnement

dépenses		recettes	
61 522 :	+ 2 882 €	7 083 :	+ 10 000 €
61 551 :	+ 3 000 €	7 788 :	+ 5 882 €
66 111 :	+ 10 000 €		
Total :	+ 15 882 €	Total :	+ 15 882 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le vote de crédits supplémentaires d'un montant de 15 882 € pour la section de fonctionnement du budget communal.

1.2 Budget de l'eau potable

Monsieur le maire présente un projet de virements de crédits en section de fonctionnement du budget de l'eau potable pour un montant de 3 000 € en dépenses.

section de fonctionnement

dépenses	
6 063 :	- 1 500 €
623 :	- 1 500 €
621 :	+ 3 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces virements de crédits qui concernent les dépenses de la section de fonctionnement du budget de l'eau potable.

2/ Tribune de l'église : demande de subvention complémentaire au conseil général de la Savoie pour le surcoût des travaux prévus.

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que le chiffrage des travaux de renforcement de la tribune de l'église permettant l'installation d'un orgue en l'église de Saint-Pierre d'Albigny a de nouveau été remis à jour.

Il s'élève désormais à 73 104,36 € H.T., suite à l'attribution des lots du marché à procédure adaptée.

Une subvention d'un montant de 17 086 € avait été attribuée par le Conseil général sur la base d'un montant de travaux de 35 095 € H.T. Il convient donc de solliciter l'octroi d'une subvention complémentaire correspondant à l'actualisation du montant des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le maire à demander l'actualisation du montant des travaux concernant le renforcement de la tribune de l'église de Saint-Pierre d'Albigny, qui s'établit à 73 104,36 € H.T. et à solliciter l'octroi d'une subvention complémentaire la plus élevée possible auprès du Conseil général.

Monsieur le maire précise que le coût de l'orgue est pris en charge intégralement par l'association « les Amis de l'orgue » et que le plan de financement pour son édification est désormais arrêté avec l'octroi de la subvention de l'Etat qui s'élève à 71 081 € (30% du montant H.T. des travaux).

3/ Création d'un champ photovoltaïque au lieu-dit « le Domaine »

Monsieur le maire présente une proposition de mission d'étude relative à la création éventuelle d'un champ photovoltaïque sur un terrain communal d'une superficie de 9 hectares situé au lieu-dit « le Domaine », qui est soumis aux contraintes du P.P.R.I. de la Combe de Savoie.

Le coût de cette étude, qui comprend une phase de faisabilité technique et une étude de sol, s'élève à 8 500 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe de cette étude en précisant qu'elle sera conduite avec l'aval des services de l'Etat sur la faisabilité de l'opération.

Le conseil municipal décide également de solliciter l'octroi de subventions pour la conduite de cette étude auprès du Conseil régional et d'autres prestataires financiers.

Monique PERRIER n'a pas pris part au vote de cette délibération.

4/ Urbanisme

Monsieur le maire donne la parole à Jean-Claude GOUVERNEUR, adjoint chargé de l'urbanisme.

4.1 Proposition d'instauration d'une déclaration préalable de clôture.

Jean-Claude GOUVERNEUR propose d'instaurer une déclaration préalable de clôture afin de contrôler l'édification des clôtures. Cette déclaration préalable n'est pas inscrite dans le règlement actuel du P.L.U.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'instauration d'une déclaration préalable de clôture sur l'ensemble du territoire communal.

4.2 Proposition d'instauration de la participation pour voies et réseaux (P.V.R.).

Jean-Claude GOUVERNEUR expose la possibilité d'instaurer la participation pour voie et réseaux (P.V.R.). Elle permet à la commune de percevoir de la part des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution financière fixée dans le cadre d'une convention, correspondant pour tout ou partie au financement des travaux de viabilisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies et des réseaux (P.V.R.) sur le territoire communal.

4.3 Emplacement réservé sur la parcelle YI 303 à « la Chenolaz ».

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Valérie BOCQUET-LEGER), décide la levée de l'emplacement réservé situé sur une partie de la parcelle de terrain cadastrée YI 303 sise au lieu-dit « la Chenolaz ».

4.4 Emplacement réservé situé à côté du gymnase « les Frontailles »

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Gabriel HENRIQUET), décide l'acquisition des parcelles E 1628 et E 1630 d'une contenance globale de

2 192 m² situées à côté du gymnase au lieu-dit « les Frontailles » et actuellement situées en emplacement réservé au P.L.U.

Le montant de cet achat sera déterminé par l'évaluation du service des Domaines. Claude RIOND indique la possibilité de faire appel à l'E.P.F.L. (établissement public foncier local) en vue de constituer une réserve foncière.

4.5 Proposition d'achat d'un terrain à « la Noiriat » (parcelle E 763).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat de la parcelle de terrain cadastrée E 763 (23 m²) sise au hameau de « la Noiriat » sur la base de 15 € le m².

4.6 Proposition de vente d'une parcelle délaissée de la voie communale au lieu-dit « les Gex ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soumettre à enquête publique le déclassement d'une parcelle délaissée de la voie communale (environ 75 m²) située au lieu-dit « les Gex » et envisage la vente de cette parcelle suivant l'évaluation du service des Domaines.

5/ Personnel communal

5.1 Instauration de la P.S.R. (prime de service et de rendement) pour le grade de contrôleur chef.

Monsieur le maire propose d'instaurer la P.S.R. (prime de service et de rendement) pour compléter le régime indemnitaire du grade de contrôleur chef.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la P.S.R. pour ce grade à compter du 1^{er} janvier 2009.

5.2 Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le prochain départ à la retraite d'un agent et son remplacement imposent la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet (18 heures) et la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet (18 heures) à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet (18 heures par semaine) et la suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet (18 heures par semaine) à compter du 1^{er} janvier 2009.

6/ Passeports biométriques : convention Préfecture-commune

Monsieur le maire indique que la préfecture de la Savoie a sélectionné 16 communes au niveau départemental pour recevoir les stations d'enregistrement destinées à la délivrance des passeports biométriques et plus tard des cartes d'identité.

A cet effet, chaque commune concernée doit conclure une convention portant sur la mise à disposition de la station d'enregistrement, avec la préfecture.

Cette convention est conclue pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le maire précise que le principe d'une indemnité forfaitaire annuelle par station est acquis mais son montant n'est pas encore arrêté par les services de l'Etat.

Le déploiement de ces stations d'enregistrement doit en principe intervenir à compter du mois de février 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention, mandate monsieur le maire pour la signer mais sollicite la révision de l'ensemble de ses modalités d'application (délégations des co-contractants : ANTS-Préfecture et commune) et de son financement.

7/ Devenir de l'ancienne gendarmerie.

8/ Devenir de l'ancienne porcherie.

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de créer une commission chargée de réfléchir sur le devenir et l'affectation de l'ancienne gendarmerie et du bâtiment de l'ancienne porcherie situé à coté de « la Fruitière ».

Outre monsieur le maire, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Claude GOUVERNEUR, Daniel ALESSANDRINI, Valérie BOCQUET-LEGER, Danièle BRUN, Christine DIETZ, Marie-Corinne LAUDES, Michel MENDEZ-PORCEL, Claude RIOND participeront à cette commission.

9/ Vieux cimetière : reprise des concessions des tombes abandonnées.

Monsieur le maire propose qu'une procédure de reprise des concessions soit conduite pour les tombes abandonnées qui se trouvent dans l'ancien cimetière. Il indique qu'il faut préalablement créer un ossuaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer la procédure de reprise des concessions des tombes abandonnées dans l'ancien cimetière.

10/ G.R.D.F. : instauration d'une redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le maire indique que le décret du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour l'occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, revalorise le montant de cette redevance.

La perception de cette redevance nécessite son instauration par délibération du conseil municipal. G.R.D.F. gère 16 205 mètres de réseaux de distribution de gaz naturel sur le territoire communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer cette redevance d'occupation du domaine public de la commune.

11/ Terrains communaux.

Monsieur le maire donne la parole à Michel PAJEAN, conseiller municipal.

11.1 Marais de la Bialle : convention de gestion avec le C.P.N.S.

Michel PAJEAN indique que le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie (C.P.N.S.) propose de gérer une parcelle de terrain (parcelle ZL 20 d'une contenance de 13 010 m²) appartenant à la commune de Saint-Pierre d'Albigny et située dans le marais de la Bialle, par le biais d'une convention d'usage.

Cette convention a pour objectifs la conservation et l'entretien du milieu naturel ainsi que la préservation des espèces végétales et animales qu'il abrite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attendre le prochain renouvellement des baux communaux qui interviendra en novembre 2011 ; le C.P.N.S. pourra alors se porter candidat pour la location de cette parcelle.

11.2 Reprise et mise en location de parcelles communales.

Michel PAJEAN informe qu'un appel d'offres sera prochainement organisé pour la mise en location de parcelles communales et le renouvellement de certains baux qui se terminent le 30 novembre 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation de plusieurs parcelles en pré de fauche (périmètres des sources) et se prononce pour la reprise et la mise en location des parcelles communales concernées.

12/ Location du 1^{er} étage de la Maison communale à la Communauté de Communes de la Combe de Savoie.

Monsieur le maire présente le projet de convention de location de la Maison communale qui inclut la location du premier étage du bâtiment soit une superficie globale de 153 m².

Cette convention d'une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse indique le montant du loyer principal mensuel et précise la répartition des charges.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer cette convention avec la communauté de communes de la Combe de Savoie et

demande que la C.C.C.S. réserve un libre accès aux associations pour l'utilisation des salles de réunion.

13/ Tarifs de la bibliothèque municipale.

Monsieur le maire propose de réactualiser les tarifs de la bibliothèque municipale qui sont en application depuis le 1^{er} juin 2004, en fixant le tarif d'abonnement annuel pour un adulte résidant dans la commune à 10 € et à 18 € pour un adulte résidant dans une commune extérieure.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'entériner ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009.

14/ Subvention communale à l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Monsieur le maire indique que l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre sollicite l'assemblée délibérante pour l'octroi d'une subvention de 300 € au titre de l'année 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 300 € à cette association pour l'année 2008.

15/ Plaque commémorative en souvenir des combattants d'Afrique du Nord.

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de la F.N.A.C.A. du canton de Saint-Pierre d'Albigny qui sollicite la commune afin qu'une plaque commémorative soit érigée à Saint-Pierre d'Albigny pour une rue, un rond-point ou autre, en souvenir des combattants décédés en Afrique du Nord.

Il apparaît opportun d'apposer cette plaque commémorative à proximité du monument aux morts et prévoir sa mise en place pour mars 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la pose d'une plaque commémorative en souvenir des combattants décédés en Afrique du Nord et précise que le texte sera à la discrétion de l'association.

16/ Modification des statuts du Syndicat Mixte Arc-Isère

Monsieur le maire expose que le conseil syndical du Syndicat Mixte Arc-Isère a délibéré le 18 décembre 2007 sur la modification des statuts du syndicat.

Cette modification des statuts porte sur le siège, la durée du syndicat ainsi que sur les contributions des membres (département de la Savoie, communauté de communes du Gelon et du Coisin, communauté de communes Porte de Maurienne et commune de Saint-Pierre d'Albigny).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte Arc-Isère : changement de lieu du siège social, de la durée du syndicat ainsi que du mode de calcul des contributions des membres.

17/Réserve communale de sécurité civile : validation du règlement intérieur et de la liste des personnes bénévoles.

Monsieur le maire donne la parole à Georges VIGNOUD, premier adjoint.

Au préalable Georges VIGNOUD dresse l'historique de la création de la réserve communale de sécurité civile.

Suite à la création de la réserve communale de sécurité civile le 7 octobre par délibération et à l'arrêté du 16 octobre 2008 relatif à son organisation, il convient de procéder à la validation du règlement intérieur et d'entériner la liste des bénévoles.

Georges VIGNOUD précise que la réserve communale est actuellement composée de 18 membres et que cette liste n'est pas limitative.

Une rencontre d'information avec les bénévoles sera prochainement programmée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la réserve communale de sécurité ainsi que la liste des bénévoles.

18/ Désignation d'un correspondant défense pour la commune.

Monsieur le maire indique qu'il convient de désigner un correspondant défense au sein de l'assemblée délibérante.

Il précise que le rôle du correspondant défense est de faciliter la mise en œuvre de projets sur des sujets thématiques : connaissance et actualité de la défense, devoir de mémoire, parcours de citoyenneté et développement du réseau des correspondants défense.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Georges VIGNOUD comme correspondant défense au sein de la collectivité.

19/ Télétransmission des actes administratifs à la Préfecture.

Monsieur le maire présente le projet de télétransmission des actes administratifs (délibérations, arrêtés, conventions, marchés publics...) à la préfecture – projet ACTES - aide au contrôle de légalité administrative.

Le conseil municipal, approuve la télétransmission des actes administratifs à la préfecture et autorise monsieur le maire à signer la convention relative à la mise en place de cette procédure.

20/Implantation d'une crèche intercommunale

Monsieur le maire donne la parole à Pierre GUIDAT, adjoint et conseiller communautaire.

Suite à l'enquête réalisée auprès des familles concernées, une double structure d'accueil sous forme de crèche avec une administration unique est en projet au niveau de la communauté de communes de la Combe de Savoie et la communauté de communes Gelon-Coisin. La désignation des deux lieux d'implantation interviendra prochainement.

Christiane BRUNET précise que le financement des travaux de construction de ces structures sera assuré par la Région, le Conseil général, la C.A.F et les communautés de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer un terrain communal situé à proximité de la salle polyvalente comme lieu d'implantation de la future crèche au niveau de la communauté de communes de la Combe de Savoie et approuve le principe d'échange de terrains entre la commune et la communauté de communes en cas de désignation de la commune de Saint-Pierre d'Albigny.

21/Délégation se service public (camping de Carouge)

Conformément à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit procéder à l'élection des membres de la commission d'attribution des délégations de service public (D.S.P.), en vue du renouvellement de la délégation de service public du camping de Carouge.

Cette commission, outre le maire qui en est le président, se compose de 3 titulaires et de 3 membres suppléants pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Messieurs Georges VIGNOUD, Gabriel HENRIQUET et Jean-Jacques MAURIS sont désignés comme membres titulaires.

Messieurs Jean-Claude GOUVERNEUR, Jean-Louis PATACINI et Pierre MICHEL sont désignés comme membres suppléants.

22/ Tarif d'entrée à la piscine municipale pour les établissements scolaires.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le tarif d'entrée à la piscine municipale pour les élèves des différents établissements scolaires au titre de l'année 2008.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer ce tarif à 0,70 € par sortie et par élève pour l'année 2008.

Monsieur le maire évoque la possibilité d'ouvrir la piscine une semaine supplémentaire au mois de juin 2009 devant le succès de fréquentation en période scolaire rencontré en juin 2008.

23/Sinistre Saint-Pierre Confection.

Monsieur le maire présente le projet de protocole d'accord intervenu avec la société d'assurance des bâtiments communaux suite au sinistre qui a affecté le bâtiment Saint-Pierre Confection le 17 avril 2008.

Le protocole d'accord fixe le montant global et forfaitaire de l'indemnité de sinistre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le protocole d'accord et mandate monsieur le maire pour le signer avec la société d'assurance.

Le conseil municipal décide également de placer une partie de l'indemnité en dépôt auprès du Trésor Public et d'autres organismes financiers.

Monsieur le maire précise que la démolition du bâtiment doit intervenir en début d'année 2009 et qu'une réflexion approfondie doit être rapidement engagée concernant le devenir de ce bâtiment.

24/ Questions diverses.

24.1 Centre aéré.

Daniel ALESSANDRINI précise qu'une étude de faisabilité est en cours au niveau de la communauté de communes de la Combe de Savoie pour prendre en charge le centre aéré.

En attendant la finalisation du transfert éventuel du centre aéré à la C.C.C.S, il propose de reconduire la convention avec la F.O.L. pour l'année 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prolonger la convention avec la F.O.L. pour la gestion du centre aéré en 2009.

24.2 Jardins communaux.

Michel PAJEAN informe que le projet de jardins communaux sera évoqué lors de la prochaine réunion de la commission travaux.

24.3 Indemnité du receveur municipal.

Monsieur le maire propose d'attribuer une indemnité de conseil au receveur municipal pendant la durée de l'exercice de ses fonctions auprès de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande le concours du receveur municipal, monsieur Serge PRABEL, pour assurer des prestations de conseil et accorde l'indemnité de conseil au taux annuel maximum.

24.4 Réhabilitation du gymnase.

Après un historique sur le projet d'extension du gymnase, monsieur le maire informe qu'un permis de construire a été accordé pour un local réservé au stockage (115 m²).

Les travaux de réhabilitation du gymnase devraient démarrer début avril 2009 pour une durée estimée à 5 mois.

Une lettre d'information sera prochainement envoyée aux associations et établissements scolaires utilisateurs de l'équipement.

24.5 Collège des Frontailles.

Suite au dernier conseil d'administration du collège des Frontailles, divers sujets sont abordés (sécurisation de la route du col du frêne, film sur les déchets).

La séance est levée à 22h35